

## **VD\_OMNI AC.2002.0242 vom 21. März 2003**

VD Tribunal cantonal, 2003-03-21, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd\\_omni\\_AC.2002.0242](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_AC.2002.0242)

FR: VD\_OMNI AC.2002.0242 du 21 mars 2003

IT: VD\_OMNI AC.2002.0242 del 21 marzo 2003

### **Regeste**

DANA-LUGEON et crts c/ REGLI et Epalinges | Refus du juge instructeur de lever l'effet suspensif provisoirement accordé à un recours contre un permis de construire. Dans sa pratique majoritaire, le tribunal bloque systématiquement les constructions qui font l'objet d'un recours et la jurisprudence de la section des recours ne permet pas au juge instructeur seul de refuser l'effet suspensif à un recours considéré comme manifestement mal fondé si la règle applicable laisse un pouvoir d'appréciation au tribunal siégeant en section (composée d'un juge et de deux assesseurs). Le moyen que les recourants tirent de la clause d'esthétique de l'art. 86 LATC nécessite précisément une appréciation que le juge instructeur ne peut entreprendre seul.

### **Erwägungen**

#### **E. 12**

mars 2002, en matière de police des étrangers), - qu'en l'espèce, le moyen que les recourants tirent de la clause d'esthétique de l'art. 86 LATC nécessite précisément une appréciation que la jurisprudence précitée ne permet pas au juge instructeur d'entreprendre seul, - qu'à supposer même que la situation soit si évidente qu'il s'impose de lever néanmoins l'effet suspensif, une telle décision provoquerait inmanquablement un recours à la section des recours, qui ne statuerait alors guère qu'en avril, soit à peu de temps de l'audience appointée, - qu'on renoncera donc à examiner préjudiciellement le mérite du moyen tiré de la clause d'esthétique, I. refuse de lever l'effet suspensif; II. confirme l'effet suspensif provisoirement accordé le 17 décembre 2002. Le juge instructeur : Pierre Journot

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.